

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-11

Objet : avenant à la mise en place d'un dispositif de traitement du disulfure d'hydrogène au nitrate de calcium sur un poste de relevage de l'ancienne station d'épuration de Sérignan-du-Comtat

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre 2024,

Vu la délégation de pouvoirs en matière de marchés publics de Monsieur le Président reçue par délibération n°059 en date du 25 juin 2020,

Vu la délibération n°2023-133 du 7 décembre 2023 autorisant Monsieur le Président à signer le marché portant à la mise en place d'un dispositif de traitement préventif par injection de nitrate de calcium et tous les avenants afférents,


Considérant que le programme des travaux a été modifié.

Considérant qu'un avenant de régularisation a été émis par la société MICHELIER SAS, pour un montant de 750 €HT, portant le montant total du marché à 85 440 €HT, soit une augmentation de 0.9 % du montant initial.

DECIDE

Article 1 : D'approuver et signer cet avenant pour un montant total de 750 €HT.

Fait à Camaret-sur-Aygues, le 22 octobre 2024



Le Président
Julien MERLE